

AVIS

Affectation ou nomination à titre temporaire 915-246010732

**À tous les procureurs aux poursuites criminelles et pénales réguliers et occasionnels
présentement à l'emploi du Directeur des poursuites criminelles et pénales
et
à tous les candidats déclarés aptes à exercer la fonction de procureur
dont le nom figure sur la liste de déclaration d'aptitudes**

**Un poste régulier de procureur aux poursuites criminelles et pénales est offert au Bureau
des mandats organisationnels (ancien Bureau de la directrice) à Montréal ou à Québec.**

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) désire informer son personnel régulier et occasionnel qu'il entend pourvoir un poste régulier de procureur aux poursuites criminelles et pénales au Bureau des mandats organisationnels (BMO) de Québec ou de Montréal.

Ce bureau est sous la responsabilité de M^e Anny Bernier, procureure en chef aux poursuites criminelles et pénales.

Description du Bureau des mandats organisationnels

La mission première du BMO, anciennement connue sous le nom de Bureau de la directrice, est de soutenir la haute direction dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités. Dans ce contexte, le BMO prend la responsabilité de plusieurs des grands mandats de l'institution et voit à l'application de la *Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales* et des Directives ainsi qu'à l'intégration des Orientations et mesures du ministre de la Justice.

Grâce à sa Direction des communications, le BMO voit au rayonnement de l'institution avec la diffusion de l'information pertinente sur les différents médias sociaux afin de bien faire comprendre le rôle et la mission de l'institution auprès de la population. Ses deux porte-paroles s'assurent également de répondre en toute transparence et de façon contemporaine à l'ensemble des questions des journalistes en lien avec l'actualité judiciaire.

Le BMO s'occupe des relations et communications avec le cabinet du ministre de la Justice et de la coordination provinciale en matière autochtone. Il s'assure aussi de la prise en compte des intérêts légitimes des victimes d'actes criminels et des témoins dans les opérations du DPCP et, à ce titre, coordonne les interventions de l'institution en matière de violence sexuelle, de violence conjugale, de maltraitance envers les personnes âgées ainsi que de la maltraitance envers les enfants et de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet.

C'est également le BMO qui est chargé de la coordination en matière de poursuite devant les cours municipales et du maintien des liens avec les poursuivants municipaux en matière criminelle et pénale.

Sur le plan des relations fédérales, provinciales et territoriales (FPT), le BMO est responsable de représenter les intérêts du DPCP au sein de différents forums, comités et groupes de travail comme le Comité de coordination des hauts fonctionnaires et la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada. Il participe également à la préparation et aux rencontres des sous-ministres et ministres de la Justice et de la Sécurité publique FPT.

Le BMO collabore aussi avec de nombreux ministères et organismes et participe, au nom du DPCP, à plusieurs forums et comités interministériels visant notamment l'adaptation du système judiciaire aux clientèles vulnérables (aînés, enfants, déficience intellectuelle et handicap). Il s'occupe du déploiement et de la coordination des différents programmes de mesures alternatives au sein du DPCP (Programme de mesures de rechange général (PMRG), Programme de mesures de rechange autochtone (PMRA), Programme d'accompagnement justice en santé mentale (PAJ-SM), Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ), mesures alternatives à la poursuite pénale, etc.).

Description du poste

En plus de collaborer à différents dossiers qui relèvent du BMO, la personne appelée à occuper ce poste aura comme principales responsabilités le traitement des dossiers relatifs à la violence conjugale, la coordination des travaux de la Communauté de savoir en violence conjugale et des travaux visant à assurer la mise en œuvre des mesures sous la responsabilité du DPCP en lien avec les différents plans d'action gouvernementaux.

Elle travaillera également en étroite collaboration dans les dossiers en matière de violence sexuelle, de maltraitance envers les personnes âgées et envers les enfants, d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et en matière autochtone. Son travail consistera aussi à assurer la représentation du DPCP au sein de divers comités internes et externes, en lien avec ces différents mandats.

Compétences, exigences et atouts pour ce poste

À ce titre, la personne doit posséder une très bonne maîtrise de la langue française et une bonne maîtrise de la langue anglaise.

Il est important de préciser qu'en certaines circonstances, la personne titulaire de ce poste sera appelée à intervenir publiquement et à donner des entrevues en personne ou à des médias écrits et électroniques.

Avoir au moins 5 ans d'expérience pertinente dans des secteurs d'activités reliés au poste à pourvoir sera considéré comme un atout.

Dans l'éventualité où aucune candidature ne serait retenue au regard de l'affectation, le DPCP pourra considérer, aux fins de recrutement, les candidatures des procureurs occasionnels en poste présentement et, au besoin, les candidatures figurant sur la liste de déclaration d'aptitudes à la fonction de procureur.

Traitement

Au 1^{er} avril 2018, le traitement minimal est fixé à 59 433 \$ pour un horaire hebdomadaire à 35 heures et à 137 787 \$ au maximum de l'échelle, alors que pour un horaire hebdomadaire à 37,50 heures, le traitement minimal est fixé à 63 673\$ et le traitement maximal à 147 637 \$.

Modalités d'inscription

Les procureurs à l'emploi du DPCP ainsi que les personnes ayant réussi un processus de qualification dont le nom figure sur la liste de déclaration d'aptitudes à la fonction de procureur sont invités à manifester leur intérêt en transmettant une lettre à cet effet, accompagnée de leur curriculum vitae, et dans laquelle le numéro **915-246010732** est mentionné. Ces deux documents doivent être envoyés par courriel à rh_dpccp@dpccp.gouv.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines
Directeur des poursuites criminelles et pénales
Complexe Jules-Dallaire, tour 1, bureau 500
2828, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 0B9

Il est à noter que vos documents doivent être reçus au plus tard le 27 janvier 2021 à 23 h 59.

Condition particulière

Si la personne retenue n'est pas déjà à l'emploi du DPCP, elle devra donner son autorisation pour une vérification d'habilitation sécuritaire.

Informations

Pour obtenir des informations, veuillez composer le 418 643-9059, poste 20882.

14 janvier 2021